
SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES
ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 14 octobre 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à la désignation de ses rapporteurs spéciaux, dont la liste se trouve ainsi composée:

Dépenses civiles.

Budget général.

MM.

Affaires culturelles.....	Joseph Raybaud.
Affaires étrangères.....	Georges Pertmann.
Agriculture	Paul Driant.
Habitat rural.....	Geoffroy de Montar-
	rembert.
Anciens combattants et victimes de la	
guerre	René Montaldo.

	MM.
Construction	Jean-Eric Pousch.
Education nationale	Fernand Auberger.
Jeunesse et sports.....	Jacques Richard.
Finances et affaires économiques :	
— Charges communes.....	} Ludovic Tron.
— Services financiers.....	
— Affaires économiques.....	Marc Désaché.
— Commissariat général du plan, de l'équipement et de la productivité.	André Armengaud.
Industrie	Gustave Alric.
Commerce	Guy Petit.
Intérieur	Jacques Masteau.
Justice	Pierre Garet.
Services du Premier ministre :	
Services généraux.....	} Yvon Coudé du
Journal officiel.....	
Conseil économique et social.....	} Geoffroy de Monta-
Information	
Secrétariat général pour les affaires algériennes	Fernand Malé.
Etat-major général de la défense natio- nale	} Jacques Richard.
Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	
Groupement des contrôles radioélectri- ques	
Administration des services de la France d'outre-mer	} Jean-Marie Louvel.
Départements et territoires d'outre- mer	
Aide et coopération.....	André Armengaud.
Sahara	Jean-Marie Louvel.
Santé publique et population	Hector Peschaud.
Travail	Michel Kistler.
Travaux publics et transports :	
Travaux publics et transports.....	Mlle Irma Rapuzzi.
S. N. C. F.....	Antoine Courrière.
Aviation civile.....	Yvon Coudé du
	Foresto.
Marine marchande	Roger Lachèvre.

Budgets annexes.

MM.

Caisse nationale d'épargne.....	Georges Marrane.
Imprimerie nationale.....	Jacques Duclos.
Légion d'honneur.....	} Paul Chevallier.
Ordre de la Libération.....	
Monnaies et médailles.....	
Postes et télécommunications.....	Bernard Chochoy.
Prestations sociales agricoles.....	Max Monichon.
Comptes spéciaux du Trésor.....	Jacques Descours Desacres.

Dépenses militaires.

Budget général.

Section commune.....	Jacques Soufflet.
Section Air.....	Julien Brunhes.
Section Guerre.....	André Maroselli.
Section Marine.....	Antoine Courrière.
Section commune « Affaires d'outre-mer ».	Gustave Alric.

Budgets annexes.

Service des essences.....	} André Collin.
Service des poudres.....	

La commission a désigné M. Jean-Marie Louvel comme représentant de la commission des finances au sein du comité directeur du F. I. D. O. M. et a présenté au Sénat la candidature de M. Antoine Courrière en vue de siéger au Conseil supérieur des alcools.

En prévision de l'examen du budget de 1960, et du projet de réforme fiscale, le président a fait approuver par la commission un mode d'organisation de ses travaux.

Le rapporteur général a ensuite fait le point de la situation économique et financière au début de l'automne 1959 en ce qui concerne l'activité intérieure, les échanges extérieurs et l'exécution du budget de 1959. Il a insisté en particulier sur la nécessité de donner le pas, dans les circonstances actuelles, aux préoccupations d'ordre essentiellement économique.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE
UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 14 octobre 1959. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Au cours de la première partie de sa séance, tenue dans la matinée, la commission a nommé rapporteurs :

— M. Schwartz, pour le projet de loi (n° 3, session 1959-1960) sanctionnant les infractions à la réglementation des fonds communs de placement ;

— M. Verdeille, pour le projet de loi (n° 4, session 1959-1960) relatif à la police de la chasse dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

— M. Marcihacy, pour la proposition de loi (n° 120, session 1958-1959) de M. Georges Boulanger, tendant à modifier les articles 724, 1388, 1399, 1400, 1497, 1832, 2135 et 2193 à 2195 du code civil, à supprimer les articles 1540 à 1581 du code civil ainsi qu'à ajouter au titre V du livre III du code civil un chapitre IV intitulé : « Du régime légal de séparation de biens avec participation aux acquêts à la dissolution du mariage » ;

— M. Rabouin, pour la proposition de loi (n° 142, session 1958-1959) de M. Robert Liot, tendant à simplifier les formalités de succession en déchargeant les administrations publiques de leur responsabilité vis-à-vis des héritiers lorsque les sommes dues sont remises au notaire rédacteur du certificat de propriété ;

— M. Molle, pour la proposition de loi (n° 149, session 1958-1959) de M. Etienne Rabouin, tendant à modifier les articles 1094 et 1098 du code civil, relatifs aux donations entre époux ;

— M. Nayrou, pour la proposition de loi (n° 163, session 1958-1959) de M. Joseph Yvon, tendant à la réouverture de certains délais prévus par la loi n° 53-89 du 7 février 1953, tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires ;

— M. Fosset, pour la proposition de loi (n° 164, session 1958-1959) de M. Jean Bertaud, tendant à compléter les articles 111 et 114 du code de l'administration communale, relatifs à l'exercice des pouvoirs de police dans les communes du département de la Seine ;

— M. Kalb, pour la proposition de loi (n° 165, session 1958-1959) de M. Le Sassiier-Boisauné, tendant à décider la déchéance des droits civiques pour toute personne déchue des droits de la puissance paternelle ou contre laquelle des mesures de surveillance éducative ont été prononcées;

— M. Verdeille, pour la proposition de loi (n° 166, session 1958-1959) de M. Le Basser, tendant à modifier et à compléter la loi relative au fonctionnement des conseils généraux, quant à l'élection des bureaux et à la délégation de vote.

M. Marcihacy a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi (n° 23, session 1958-1959) portant réforme des régimes matrimoniaux.

A l'issue de son exposé, qui a reçu de vives approbations, le rapporteur a invité la commission à se prononcer en premier lieu sur les trois points principaux qui commandent l'économie du projet de loi, dans le sens approuvé par le groupe de travail dont il était l'animateur, et conforme aux intentions du Gouvernement.

Ces trois points sont :

- a) L'adoption, comme nouveau régime matrimonial de droit commun, de la communauté réduite aux acquêts;
- b) L'adoption du principe nouveau de la mutabilité des conventions matrimoniales;
- c) La définition des mesures transitoires à adopter pour l'application d'une réforme d'aussi grande portée.

Le rapporteur a suggéré que les amendements aux articles du projet, élaborés par le groupe de travail, ne soient examinés qu'une fois prises les décisions de principe sur les trois points capitaux.

La discussion générale sur le premier de ces points a alors été ouverte.

M. Georges Boulanger a proposé, contrairement aux conclusions du rapporteur, que le régime dit « de séparation de biens avec participation aux acquêts » soit adopté comme régime légal.

Son point de vue a été combattu par MM. Emile Hugues, Delalande, Molle et Jozeau-Marigné, qui ont appuyé les conclusions du rapporteur auxquelles s'est rallié, mais non sans réserves, M. Namy.

A la demande de M. Chauvin, la commission a décidé de reporter le vote sur cette question au début de sa séance de l'après-midi.

Elle a, après un bref débat, voté à l'unanimité le nouveau principe de la mutabilité des régimes matrimoniaux.

Au cours de la deuxième partie de sa séance, tenue dans l'après-midi, la commission a adopté, à l'unanimité, le régime de communauté réduite aux acquêts comme régime légal, M. Boulanger ayant accepté de se rallier à la majorité de la commission, se réservant de présenter des amendements sur les articles.

Sur le troisième point, celui du régime transitoire, la commission a décidé, à l'unanimité moins une voix, de suivre les propositions du Gouvernement, après avoir longuement débattu d'un amendement de M. Emile Hugues concluant en sens opposé.

L'examen des articles a été alors abordé. L'ensemble des amendements au projet, soutenus par le rapporteur, a été adopté. Ces amendements concernaient les articles 1390, 1397, 1419, 1420, 1432, 1434, 1435, 1438, 1440 et 1447 du code civil.

Sur l'article 1435 une longue controverse s'est instaurée à propos d'un amendement de MM. Georges Boulanger et Fosset, tendant à rédiger comme suit l'article: « Chacun des époux a pouvoir d'administrer les biens communs en vertu d'un mandat tacite réciproque. Il ne peut en disposer sans l'accord de l'autre ».

L'amendement a été repoussé à main levée ainsi que ceux qui en étaient la conséquence logique.

La commission, avant de lever sa séance, a décidé de recommander au président du Sénat la candidature de M. Modeste Zussy au poste de membre de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation de jeux.

Judi 15 octobre 1959. — *Présidence de M. Fernand Verdeille, vice-président, puis de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a poursuivi et terminé l'examen du rapport de M. Marcihacy sur le projet de loi portant réforme des régimes matrimoniaux.

Toutes les modifications au texte du projet, proposées par le groupe de travail et soutenues par le rapporteur, ont été adoptées.

Ces amendements concernent les articles 1445, 1446, 1447, 1451, 1467, 1485, 1499, 1506, 1507, 1515 du code civil, et les articles 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 du projet.

Ont été également adoptées, sur la proposition de M. Kalb, des dispositions harmonisant la législation des départements du Rhin et de la Moselle à la nouvelle législation projetée.

L'ensemble du projet a été adopté à main levée.